



## Donation au dernier vivant

-----  
Par Langbian

Bonjour ,

Est-t-il possible d'annuler une donation au dernier vivant ( entre époux ) ou bien est-ce que un nouveau testament ( fait à l'étranger ) prévaut à la donation au dernier vivant effectuée plus tôt en France ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Est-t-il possible d'annuler une donation au dernier vivant ( entre époux )

Oui, et chaque époux peut le faire indépendamment (la donation entre époux n'est pas nécessairement réciproque).

ou bien est-ce que un nouveau testament ( fait à l'étranger ) prévaut à la donation au dernier vivant effectuée plus tôt en France

Si le testament rédigé à l'étranger est valide, il y a deux options :

1. s'il révoque explicitement la donation entre époux, il prévaut
2. sinon il prévaut uniquement sur les points contradictoires, et pour le reste s'applique en complément de la donation et des éventuels testaments antérieurs

Par exemple si le testament lègue la maison W à Mlle Y sans révoquer la donation, le veuf pourra bénéficier de cette dernière sur les biens non concernés par le legs.